

PIECES A FOURNIR

VOUS DEMANDEZ UN PASSEPORT/UNE CARTE D'IDENTITE POUR UNE PERSONNE MINEURE

Le formulaire de demande est à récupérer en mairie.

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne en cliquant sur le lien suivant : passeport.ants.gouv.fr

1^{ère} demande :

1 photo d'identité

1 copie intégrale de l'acte de naissance - de 3 mois

1 copie des pièces d'identité des parents

1 justificatif de domicile

Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur

1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans Uniquement pour le passeport

A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

Renouvellement :

1 photo d'identité

Le passeport et/ou la carte d'identité du mineur

1 copie des pièces d'identité des parents

1 justificatif de domicile

Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur

1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans Uniquement pour le passeport

A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

Renouvellement pour perte/vol :

1 photo d'identité

La déclaration de perte/vol

1 copie intégrale de l'acte de naissance – de 3 mois

1 copie des pièces d'identité des parents

1 justificatif de domicile

Si parents hébergés, fournir l'attestation d'hébergement et la pièce d'identité du logeur

1 timbre fiscal de 1 500 F. pour les mineurs de 15 à 17 ans Uniquement pour le passeport

A partir de 12 ans : prise d'empreintes obligatoire

Le justificatif de domicile doit faire apparaître l'adresse physique exacte :

- Facture d'électricité, d'eau, téléphone fixe, internet
- Attestation d'inscription sur la liste électorale
- Bail de location
- Avis d'imposition ou non imposition
- Certificat de résidence